



**Doc. 16155**  
08 avril 2025

## Protéger le droit de manifester: défendre la Marche des fiertés de Budapest

### Déclaration écrite n° 807

---

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

---

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

L'interdiction de la Marche des fiertés de Budapest constitue une grave violation des libertés de réunion et d'expression. Cette décision s'inscrit dans une tendance plus large et croissante à la discrimination, soutenue par l'État, à l'encontre de la communauté LGBTI+ en Hongrie et porte atteinte aux valeurs démocratiques fondamentales.

Ces dernières années, les autorités hongroises n'ont cessé de restreindre les droits des personnes LGBTI+ en promulguant des lois qui limitent la liberté d'expression, nient l'identité de genre et stigmatisent la communauté. L'interdiction de la Marche des fiertés de Budapest s'inscrit dans la continuité de ces formes préoccupantes de violations des droits humains.

La liberté de réunion est un droit fondamental consacré par le droit international et européen des droits humains. La Cour européenne des droits de l'homme a constamment affirmé que les États ont l'obligation positive d'assurer la sécurité publique tout en protégeant le droit de manifester pacifiquement. Cette interdiction, sous prétexte de préoccupations liées à l'ordre public, est injustifiée et établit un dangereux précédent pour d'autres restrictions des libertés civiles.

Nous appelons les autorités hongroises:

- à revenir sur la décision d'interdire la Marche des fiertés de Budapest et à veiller à ce qu'elle puisse avoir lieu sans entraves;
- à garantir la sécurité et les droits des personnes LGBTI+ et de leurs alliés lors des manifestations publiques;
- à respecter les engagements pris par la Hongrie en faveur des libertés fondamentales en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

LUCKS Max, Allemagne, SOC  
AMLOH Sofia, Suède, SOC  
ARATÓ Gergely, Hongrie, SOC  
BAYR Petra, Autriche, SOC  
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE  
CEPURĪTIS Edmunds, Lettonie, SOC  
CHAILLOU Christophe, France, SOC  
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC  
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC  
ESTRELA Edite, Portugal, SOC  
GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE  
HUNT Ruth, Royaume-Uni, SOC  
JONSSON Mattias, Suède, SOC  
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC  
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC  
LACROIX Christophe, Belgique, SOC  
LATORRE José, Espagne, SOC  
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC  
MURATORI Giulia, Saint-Marin, SOC  
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC  
OSBORNE Kate, Royaume-Uni, SOC  
PAPANDREOU George, Grèce, SOC  
PERTEGHELLA Manuela, Royaume-Uni, ADLE  
PILLER CARRARD Valérie, Suisse, SOC  
POLAT Filiz, Allemagne, SOC  
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC  
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE  
RAČAN Ivan, Croatie, SOC  
ROJHAN Azadeh, Suède, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC  
STEPHENSON Patricia, Irlande, NI  
VELA Susanna, Andorre, SOC  
VELDHOEN Gala, Pays-Bas, SOC

---

Total = 34

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts  
NI: non inscrit dans un groupe